



SCP GIROUD - GUILLAUD
Me Alexandre GIROUD
Rue du 8 mai 1945
BP 17
73410 ENTRELACS ALBENS

Service instructeur : Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières
Affaire suivie par : Virginie FAURE-GIGNOUX
N° téléphone : 04 79 08 48 65
Nos ref : PPe/VFG/22

Objet : Demande de copie de permis de construire

Courchevel, le - 3 FEV. 2022

Maître,

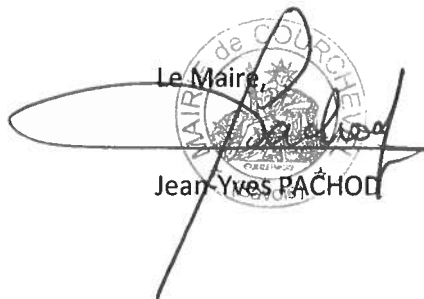
Pour faire suite à votre demande du 14/01/2022 relative aux permis de construire délivrés à la SCI OWENS sur les parcelles AC n°136 et n°204, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, les pièces suivantes :

- copie du permis de construire n°073.227.09.M.1089 délivré le 11/01/2010 à la SARL Immobilière d'Investissement et transféré le 13/04/2011 à la SCI OWENS ;
- copie du permis de construire modificatif n°073.227.09.M.1089 M1 délivré le 28/07/2011 à la SCI OWENS ;
- copie du permis de construire modificatif n°073.227.09.M.1089 M2 délivré le 19/07/2013 à la SCI OWENS ;
- la DAACT en date du 06/05/2015.

Par ailleurs, je vous informe que suite à la visite de récolement des non-conformités aux permis délivrés ont été constatées. Vous en trouverez le détail sur le courrier joint à la présente.

La facture relative aux frais de reproduction des documents susvisés ainsi que l'avis des sommes à payer d'un montant de 29,62 € vous parviendront très prochainement.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Jean-Yves PACHOD



COURCHEVEL

SAVOIE - FRANCE

SCI OWENS

Madame Sophie RAYNAUD

Bellecote 5976

73120 COURCHEVEL 1850

Service instructeur : Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières

Affaire suivie par : Madame Emeline DELEFORTRIE

Nos références : PP/ED/15

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Non-respect des permis de construire n° PC 073227 09 M1089, n° PC 073227 09 M1089 M1, n° PC 073227 09 M1089 M2

Madame,

Par courrier reçu en mairie le 11/06/2015, vous avez procédé au dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) relative aux dossiers de permis de construire visés en objet.

J'ai le regret de vous informer par la présente que, suite à la visite de récolement effectuée par mes services le 25/08/2015 des non conformités au permis délivré ont pu être constatées.

Les différences portent sur :

Modification aspect extérieur

Modification aménagement intérieur : création de 68m² supplémentaires

Déficit d'une place de stationnement dû à la création de surface de plancher

Manque les plantations : arbres

Attestation accessibilité à fournir

Par conséquent, conformément à l'article R.462-9 du Code de l'Urbanisme, je vous demande de bien vouloir, soit mettre la construction réalisée en conformité avec le permis délivré, soit déposer une demande de permis modificatif.

Je vous informe que faute d'avoir entrepris, sous un mois, les démarches en vue de la régularisation des travaux effectués, vous encourez les sanctions prévues à l'article L380-4 du Code de l'Urbanisme.

Je souhaite vivement éviter d'en arriver à cette extrémité et compte sur une action rapide de votre part.

A toutes fins utiles, je vous signale que le service Urbanisme, Aménagement et Affaires foncières se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous permettre de constituer votre dossier dans les meilleures conditions.

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente d'un retour, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-BON TARENTAISE, Le 04 SEP. 2015

Le Maire,

Philippe MICHARD

